

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1995

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le 6 novembre 1995 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Étaient présents : MM. SCHWINT, MILLE, NOT, PINARD, HUMBERT, RUEFF, EDOUARD, NUNINGER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, BOICHON, BARETJE, RÉGNIER, THIRIET, MEUNIER, LAGRANGE, FOUSSERET, Mmes TETU, BULTOT, MM. ROIGNOT, FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, Mme MAISIERES, MM. JEANNIARD, LOYAT, DAHOUI, SANTI, CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. HAGOPIAN, VOUILLOT, SANCHEZ, DUMONT, Mlle GEIGER, MM. POMEZ, VENTARD, JACQUEMIN (à partir de la question n° 5/e), THIRODE, DUVERGET, TABOURNOT, Mme WEINMAN, MM. RENOUD-GRAPPIN, BONNET, SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : MM. AUTARD, JEANNEROT, JUSSIAUX, Mme DUFAY, MM. GIRARD, JACQUEMIN (jusqu'à la question n° 5/e), SALOMON, VIALATTE.

Secrétaire : M. VENTARD

Procuration de vote :

Mandants : MM. JEANNEROT, JUSSIAUX, Mme DUFAY, MM. GIRARD, JACQUEMIN (jusqu'à la question n° 5/e), SALOMON, VIALATTE.

Mandataires : MM. SCHWINT, RÉGNIER, THIRIET, SANTI, Mme WEINMAN (jusqu'à la question n° 5/e), MM. DUVERGET, TABOURNOT.

* * *

0/1 - Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a tenu à présenter des voeux de bon rétablissement à M. SALOMON, souffrant.

0/2 - Puis il a, au nom de l'Assemblée, rendu hommage à Yitzhak RABIN, Premier Ministre Israélien, victime d'un attentat.

Il a donné lecture du message qu'il a adressé aux responsables et à la population de notre ville jumelle d'HADERA.

0/3 - M. le Maire a ensuite apporté le soutien du Conseil Municipal à l'opération campagne-vérité lancée par un journal local en faveur des deux pilotes français disparus en ex-Yougoslavie.

0/4 - Puis M. le Maire a évoqué les incidents survenus récemment dans divers quartiers de notre ville et plus particulièrement à Clairs-Soleils. Il a rappelé les principes simples et clairs qui guident l'action de la Municipalité :

- vis-à-vis de l'ordre public, en réaffirmant que la protection des biens et des personnes étant un droit fondamental, il n'y a pas et il n'y aura pas à Besançon de zones de non-droit ni d'impunité. La Police Municipale continuera d'apporter son aide sous différentes formes à la Police Nationale, sans toutefois sortir du cadre légal et réglementaire. Ses effectifs seront, comme prévu, augmentés afin de renforcer sa présence dans les quartiers.

- vis-à-vis de la politique à conduire dans les quartiers, la Municipalité ne peut que se réjouir des intentions gouvernementales qui prévoient que des investissements viendront conforter les services publics et les activités dans des quartiers. La Ville, de son côté, instaurera des conseils de quartier pour associer au maximum les habitants de quartiers aux décisions qui les concernent.

- vis-à-vis de la population et de la jeunesse en particulier, la Municipalité lance un appel à l'intelligence et aux bonnes volontés pour que des projets concrets puissent être rapidement mis en oeuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a ensuite pris les décisions suivantes :

1 - Exercice 1995 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée Communale a donné acte au Maire de ce bilan.

2 - Conseil Municipal :

a) Commission Administrative Paritaire - Composition - Modification de la délibération du 10 juillet 1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné ses représentants titulaires et suppléants aux Commissions Paritaires :

Commission Administrative Paritaire catégorie B

A) Président : M. le Maire ou son représentant pris parmi les délégués titulaires.

B) Membres titulaires (5 membres)

Majorité Municipale : M. DAHOU
M. FOUSSERET
M. VUILLEMIN
M. VENTARD

Liste RPR - UDF : M. SALOMON

C) Membres suppléants (5 membres)

Majorité Municipale : M. HAGOPIAN
M. MILLE
M. GIRARD
M. NOT

Liste RPR - UDF : M. BONNET

Commission Administrative Paritaire catégorie C

A) Président : M. le Maire ou son représentant pris parmi les délégués titulaires.

B) Membres titulaires (8 membres)

Majorité Municipale : M. DAHOU
M. FOUSSERET
M. VUILLEMIN
M. VENTARD
M. EDOUARD

Liste RPR - UDF : M. SALOMON
Mme WEINMAN

Liste Front National : Mme MONTEL

C) Membres suppléants (8 membres)

Majorité Municipale : M. HAGOPIAN
M. MILLE
M. GIRARD
M. NOT
M. RUEFF

Liste RPR - UDF : M. BONNET
M. TABOURNOT

Liste Front National : M. SENNERICH.

b) Comité d'Hygiène et de Sécurité - Composition - Modification de la délibération du 10 juillet 1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. DAHOUI pour, en cas d'empêchement du Maire, assurer la présidence du Comité d'Hygiène et de Sécurité. Il a décidé également d'ajouter Mme CUENIN à la liste des suppléants désignés par délibération du 10 juillet dernier.

3 - Garanties d'emprunts :

a) au Centre Communal d'Action Sociale - Travaux d'entretien dans les logements-foyers - Garantie pour le remboursement d'un emprunt de 1 800 000 F contracté auprès de la Caisse d'Épargne

Adopté à l'unanimité.

b) Société Anonyme de Franche-Comté - Programme de réhabilitation de 45 logements 10-14 et 11-13, rue Ravel - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 1 639 469 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

c) à la SAIEMB - Construction de 86 logements rue Dürer - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt PLA de 25 000 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification de la délibération du 15 mai 1995

Adopté à la majorité, 11 Conseillers Municipaux s'étant abstenus. M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

4 - Comptabilité - Exercice 1995 :

a) Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

b) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

c) Ouverture de crédits au budget supplémentaire - Crédits complémentaires

Adopté à la majorité, deux Conseillers Municipaux s'étant abstenus.

d) ZAC de Planoise - Locaux en rez-de-chaussée d'immeubles -
Comptabilisation du non-remboursement partiel par la SAIEMB de la 3ème fraction de l'avance en compte d'associé

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

e) Budget du Service Assainissement - Mise en place de complément de crédits par l'affectation partielle du résultat de l'exercice 1994

Adopté à l'unanimité.

f) Budget du Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées - Acquisition de deux véhicules - Ouverture de crédits au budget supplémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le renouvellement de deux véhicules de ce service, pour un montant de 84 000 F.

5 - Subventions :

a) aux sociétés sportives amateurs - Répartition du reliquat élus 1995

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions aux sociétés sportives amateurs - Répartition du reliquat élus 1995

PCN : Participations à des Compétitions Nationales - OCN : Organisation à des Compétitions à caractère national ou international

Code Tiers	Club ou section	Discipline	Rappel subvention printemps	Cotation	Valeur du point : 52,00	OCN	PCN	Reliquat Elus	Total club ou section	Total Clubs Omnisports	Total année 1997	Code CANA
11670	AFFB	Foot féminin	8 120,00	60,00	3 120,00		5 000	5 000,00	13 120,00		21 240,00	1253
10138	AS Don Quichotte	Foot	520,00	10,00	520,00			500,00	1 020,00		1 540,00	6619
12260	AS Orchamps-Palente	Foot	4 680,00	90,00	4 680,00			5 000,00	9 680,00		14 360,00	1214
14657	ASC Montrapon-La Butte	Foot	6 240,00	120,00	6 240,00			5 000,00	11 240,00		17 480,00	1198
16239	ASC Tilleroyes	Foot	1 560,00	30,00	1 560,00			1 000,00	2 560,00		4 120,00	1203
5589	ASC Velotte	Foot	6 240,00	120,00	6 240,00			2 000,00	8 240,00		14 480,00	1234
25542	ASCC Bregille	Handi Sport	1 976,00	38,00	1 976,00			1 000,00	2 976,00		4 952,00	2369
22368	AS Cité Brulard	Foot	1 560,00	0,00	0,00				0,00		1 560,00	2096
0	ASEP	Karaté	3 603,00	69,30	3 603,00			2 000,00	5 603,00		9 206,00	0
22115	ASEP Les Oiseaux	Omnisports	0,00	0,00					0,00	5 603,00	0,00	1298
	ASPTT	Hand	0,00	Presta.			25 000		25 000,00		25 000,00	0
0	ASPTT	Tennis de table	5 000,00	Presta.		3 000	5 500		5 500,00		10 500,00	0
0	ASPTT	Ath. C. sur route	6 864,00	132,00	6 864,00				9 864,00		16 728,00	0
11883	ASPTT	Omnisports	0,00	0,00	0,00				0,00	40 364,00	0,00	1185
1206	ASQP	Volley	28 892,00	171,00	8 892,00		21 500	4 030,00	34 422,00		63 314,00	1206
12551	Aiglon Sports	Gymnastique	3 642,00	Forfait	0,00			2 500,00	2 500,00		5 962,00	1228
15158	AM CB	Cyclisme	16 472,00	86,00	4 472,00			5 000,00	9 472,00		25 944,00	1194
0	Amicale Club Bouliste	Lyonnaise	3 598,00	Forfait	0,00				0,00		3 598,00	0
13768	Aqua Sport	Plongée	3 094,00	59,50	3 094,00			2 000,00	5 094,00		8 188,00	1213
12253	Arc Club	Tir à l'arc	3 328,00	64,00	3 328,00			1 500,00	4 828,00		8 156,00	1226
181	BBC Comté	Basket	44 708,00	379,00	19 708,00	2 000	28 500		48 208,00		92 916,00	1216
14817	BHC	Hockey sur glace	19 412,00	181,00	9 412,00		9 000	4 030,00	24 442,00		43 854,00	1217
0	BRC	Cyclisme	4 056,00	78,00	4 056,00			1 000,00	5 056,00		9 112,00	0
0	BRC	Tennis de table	1 872,00	36,00	1 872,00			1 359,00	3 231,00		5 103,00	0
0	BRC	Escrime	7 124,00	137,00	7 124,00				7 124,00		14 248,00	0
0	BRC	Foot	39 240,00	370,00	19 240,00	2 000	16 000		35 240,00		74 480,00	0
0	BRC	Basket	10 660,00	205,00	10 660,00			3 000,00	15 660,00		26 320,00	0
0	BRC	Tennis	9 096,00	59,55	3 096,00		7 500	5 000,00	15 596,00		24 692,00	0
12966	BRC	Omnisports	43 078,00	0,00	0,00				0,00	81 907,00	43 078,00	1237

Code Tiers	Club ou section	Discipline	Rappel subvention printemps	Cotation	Valeur du point : 52,00	OCN	PCN	Reliquat Elus	Total club ou section	Total Clubs Omnisports	Total année 1997	Code CANA
20039	BSC	Omnisports	10 192,00	196,00	10 192,00			2 000,00	12 192,00		22 384,00	1932
0	BUC	Volley	0,00	Forfait	0,00				0,00		0,00	0
14816	BUC	Omnisports	4 030,00	Forfait	0,00				0,00	0,00	4 030,00	1193
17848	BVL	Deltaplane	1 144,00	Forfait	0,00				0,00		1 144,00	1279
12269	Balise 25	C. d'orientation	1 166,00	22,44	1 166,00			2 000,00	3 166,00		4 332,00	1261
11668	Base-Ball Club	Base-Ball	8 068,00	59,00	3 068,00		5 000,00	1 500,00	9 568,00		17 636,00	1248
12041	Besançon CR	Cyclotourisme	1 144,00	Forfait	0,00				0,00		1 144,00	1225
0	Besançon Hand-Ball Club	Hand	0,00	38,00	1 976,00				1 976,00		1 976,00	
0	Besançon Hand-Ball Club	Hand	0,00	38,00	1 976,00				1 976,00		1 976,00	
0	Bisons	Foot Américain	1 560,00	30,00	1 560,00				1 560,00		3 120,00	0
0	Bousbotte	Foot	1 560,00	0,00	0,00				0,00		1 560,00	0
11921	Bousbotte	Omnisports	0,00	0,00	0,00			4 608,00	4 608,00	4 608,00	4 608,00	1205
12341	Budo Club	Judo	858,00	16,50	858,00			500,00	1 358,00		2 216,00	1239
11856	CAF	Alpinisme	24 640,00	Forfait	0,00			8 000,00	8 000,00		32 640,00	1186
14219	CMB	Athlétisme	5 432,00	66,00	3 432,00	2 000,00			5 432,00		10 864,00	1231
11872	CPB	Lutte	11 008,00	154,00	8 008,00				8 008,00		19 016,00	1191
15086	CTPB	Tir	7 124,00	137,00	7 124,00			2 000,00	9 124,00		16 248,00	1348
0	Centre Demi-Fond	Cyclisme sur piste	520,00	10,00	520,00				520,00		1 040,00	0
10867	Centre Ecole Parachutisme	Parachutisme	2 129,00	Forfait	0,00	5 000,00			5 000,00		7 129,00	1247
12364	Centre Médico-Sportif	C. Médico-Spor.	6 901,00	Forfait	0,00				0,00		6 901,00	1236
9676	Citadelle	Gymnastique	7 525,00	Forfait	0,00	2 000,00		3 000,00	5 000,00		12 525,00	1222
11930	Club de Tir Bisontin	Tir	1 092,00	21,00	1 092,00				1 092,00		2 184,00	1200
14819	Club Orientation Comtois	Course d'orientat.	806,00	15,51	806,00				806,00		1 612,00	1250
12977	District Pétanque	Pétanque	3 598,00	Forfait	0,00				0,00		3 598,00	1221
12363	Dojo Franc-Comtois	Arts Martiaux	21 928,00	254,10	13 213,00				13 213,00		35 141,00	7672
11673	EBIS	Foot	4 160,00	80,00	4 160,00			3 000,00	7 160,00		11 320,00	1220
32849	ESB F	Hand	26 968,00	134,00	6 968,00		16 000,00		22 968,00		49 936,00	2817
29260	ESB M	Hand	19 880,00	190,00	9 880,00	2 000,00	13 000,00		24 880,00		44 760,00	1192
12970	Entente Magellan	Tennis de table	728,00	14,00	728,00				728,00		1 456,00	1189
30362	Etoile Méditerranéenne	Foot	1 560,00	30,00	1 560,00			1 000,00	2 560,00		4 120,00	3292

Code Tiers	Club ou section	Discipline	Rappel subvention printemps	Cotation	Valeur du point : 52,00	OCN	PCN	Reliquat Elus	Total club ou section	Total Clubs Omnisports	Total année 1997	Code CANA
0	Etoile Saint-Ferjeux	Tennis	975,00	18,75	975,00				975,00		1 950,00	0
0	Etoile Saint-Ferjeux	Cyclisme	3 224,00	62,00	3 224,00			1 000,00	4 224,00		7 448,00	0
14857	Etoile Saint-Ferjeux	Omnisports	0,00	0,00	0,00				0,00	5 199,00	0,00	1263
12424	Etrier Bisontin	Equitation	4 166,00	Forfait	0,00				0,00		4 166,00	1208
14440	FC Antillais	Foot	1 560,00	30,00	1 560,00			1 000,00	2 560,00		4 120,00	1233
1230	FC Bregille	Foot	5 720,00	110,00	5 720,00			3 000,00	8 720,00		14 440,00	1230
22303	FC Saint-Ferjeux	Foot	3 120,00	60,00	3 120,00			2 500,00	5 620,00		8 740,00	1240
14862	Française	Haltérophilie	3 444,00	47,00	2 444,00			5 000,00	7 444,00		10 888,00	1229
20584	Franche-Comté Judo	Judo	2 510,00	29,04	1 510,00				1 510,00		4 020,00	1766
0	Futuris Club	Boxe française	2 964,00	57,00	2 964,00			1 000,00	3 964,00		6 928,00	0
12340	Gant d'Or	Boxe anglaise	3 640,00	70,00	3 640,00			3 000,00	6 640,00		10 280,00	1235
11671	Indépendante Comtoise	Gymnastique	19 344,00	372,00	19 344,00			8 000,00	27 344,00		46 688,00	1218
14860	Jeunesse de Palente	Gymnastique	3 186,00	Forfait	0,00			3 000,00	3 000,00		6 186,00	1212
17972	Judo-Club de Besançon	Judo	1 012,00	19,47	1 012,00				1 012,00		2 024,00	0
39693	Judo-Club du Doubs	Judo	720,00	13,86	720,00				720,00		1 440,00	0
0	Les Archers du CSAMB	Tir à l'arc	1 144,00	Forfait	0,00			1 000,00	1 000,00		2 144,00	0
1184	OB	Rugby	45 288,00	294,00	15 288,00	2 000,00	35 000,00	6 000,00	58 288,00		103 576,00	1184
13841	PKA	Karaté	2 488,00	47,85	2 488,00			3 000,00	5 488,00		7 976,00	1373
0	PSB	Tennis de table	4 212,00	81,00	4 212,00			2 500,00	6 712,00		10 924,00	0
0	PSB	Tennis	2 051,00	39,45	2 051,00				2 051,00		4 102,00	0
0	PSB	Athlétisme	30 264,00	582,00	30 264,00				30 264,00		60 528,00	0
0	PSB	Arts martiaux	1 544,00	29,70	1 544,00				1 544,00		3 088,00	0
0	PSB	Hand	2 964,00	57,00	2 964,00				2 964,00		5 928,00	0
0	PSB	Foot	20 800,00	400,00	20 800,00			5 000,00	25 800,00		46 600,00	0
0	PSB	Basket	780,00	15,00	780,00				780,00		1 560,00	0
14211	PSB	Omnisports	38 825,00	0,00	0,00				0,00	70 115,00	38 825,00	1232
35781	PSB - Foot Féminin	Foot féminin	3 640,00	70,00	3 640,00			1 000,00	4 640,00		8 280,00	1232
0	Planoise F.C.	Foot	2 080,00	40,00	2 080,00				2 080,00		4 160,00	0
6628	Portugais	Foot	6 240,00	120,00	6 240,00			4 000,00	10 240,00		16 480,00	6628
11330	ROB	Boxe anglaise	4 680,00	90,00	4 680,00			3 000,00	7 680,00		12 360,00	1238

Code Tiers	Club ou section	Discipline	Rappel subvention printemps	Cotation	Valeur du point : 52,00	OCN	PCN	Reliquat Elus	Total club ou section	Total Clubs Omnisports	Total année 1997	Code CANA
0	SNB	Canoë-Kayak	13 000,00	250,00	13 000,00			8 000,00	21 000,00		34 000,00	0
0	SNB	Aviron	10 608,00	204,00	10 608,00				10 608,00		21 216,00	0
0	SNB	Natation	10 972,00	211,00	10 972,00				10 972,00		21 944,00	0
2557	SNB	Omnisports	38 640,00	0,00	0,00				0,00	42 580,00	38 640,00	1219
12671	Saint-Claude	Gymnastique	20 872,00	286,00	14 872,00				14 872,00		35 744,00	9843
35599	Sporting Clemenceau	Foot	2 080,00	40,00	2 080,00			1 000,00	3 080,00		5 160,00	3292
12257	Tennis de table Planoise	Tennis de table	2 288,00	44,00	2 288,00			1 500,00	3 788,00		6 076,00	775
1243	Tri Action Club	Triathlon	6 760,00	130,00	6 760,00	2 000,00			8 760,00		15 520,00	1243
0	Turcs de Besançon	Foot	1 560,00	30,00	1 560,00				1 560,00		3 120,00	0
10175	UNSS	Sport scolaire	5 200,00	100,00	5 200,00				5 200,00		10 400,00	1265
12254	USEP	Sport scolaire	6 240,00	120,00	6 240,00			4 000,00	10 240,00		16 480,00	2078
12672	USPV Besançon	Foot	6 760,00	130,00	6 760,00			2 000,00	8 760,00		15 520,00	1242
11858	Utinam	Tir	8 112,00	156,00	8 112,00				8 112,00		16 224,00	1201
12557	VBCB	Volley	3 744,00	72,00	3 744,00			2 000,00	5 744,00		9 488,00	1227
15309	Volant Bisontin	Badminton	7 436,00	143,00	7 436,00			3 000,00	10 436,00		17 872,00	1223
			827 033,00	8 672,02	450 940,00	22 000,00	187 000,00	153 027,00	812 967,00		1 640 000,00	

b) pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 F aux Services de Chirurgie Pédiatrique et Orthopédique et de Chirurgie des Scolioses et Orthopédie Infantile du CHU de Besançon pour l'organisation du 3ème séminaire national d'enseignement paramédical de chirurgie orthopédique pédiatrique.

- 3 000 F à l'Association Départementale «Rhin et Danube» pour l'organisation du congrès annuel départemental.

- 4 000 F au Mouvement Eucharistique des Jeunes pour l'organisation de ses assises nationales.

- 4 000 F aux organisateurs de l'Université d'Automne sur les partenariats européens dans le cadre des établissements scolaires.

- 4 000 F au Comité d'Organisation (section linguistique de l'UFR de Lettres et la Fédération Inter-Universitaire d'Enseignement à Distance) du colloque international «Se former à distance à l'apprentissage et à l'enseignement des langues étrangères».

- 3 000 F au Centre Jacques Petit de la Faculté des Lettres, pour l'organisation d'un colloque international sur le thème : «Henri Michaux, l'encre ou la plume».

- 3 000 F à la section de linguistique française, sémiotique et philologie de la Faculté des Lettres pour l'organisation d'un colloque sur l'acquisition de la syntaxe.

- 4 000 F au Comité d'Organisation du colloque «Mythologie de la rébellion dans le théâtre en Espagne, en Amérique Latine et en Europe».

c) aux associations à caractère social - 2ème répartition

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (deux Conseillers ayant voté contre), d'accorder au MRAP une subvention de 4 000 F, et à l'unanimité les subventions suivantes :

Associations	Subventions 1994	Montant demandé	Acomptes déjà versés en 1995	Nouvelle proposition
ADDSEA La Double Ecluse	52 900 F	120 000 F	25 000 F	33 000 F
ADAPASE - Association d'Entraide entre les Pupilles de l'Etat	4 000 F	6 000 F	4 000 F	500 F
Association des Familles de Besançon	14 000 F	17 000 F	7 000 F	7 000 F

Associations	Subventions 1994	Montant demandé	Acomptes déjà versés en 1995	Nouvelle proposition
Les Amis de l'Hôpital	1 500 F	non précisé	-	1 500 F
AGIR - Association Générale des Intervenants Retraités	5 000 F	5 000 F	-	5 000 F
Antenne Petite Enfance	-	3 000 F	1 500 F	1 500 F
Association Comtoise des Sourds	1 000 F	non précisé	-	1 000 F
CIDF - Centre d'Information des Droits des Femmes du Doubs	50 000 F	52 000 F	25 000 F	25 000 F
CIMADE Région Est - Comité Intermouvement auprès des Evacués	1 000 F	1 100 F	1 000 F	100 F
CSCV - Confédération Syndicale du Cadre de Vie - subvention ordinaire	1 000 F au titre du fonctionnement ordinaire + 20 000 F au titre du contrat de ville	28 000 F	15 000 F	6 000 F
CDAFL - Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques	-	20 000 F	-	5 000 F
La Distraction des Malades	2 200 F	3 200 F	2 200 F	800 F
FNATH - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	3 000 F	4 000 F	-	4 000 F
Foyer des Jeunes Filles	96 000 F	100 000 F	45 000 F	51 000 F
Foyer Mixte des Jeunes Travailleurs	72 400 F	100 000 F	-	75 000 F
INTERMED Besançon	22 900 F	25 000 F	15 000 F	13 000 F
ORPAB - Office des Retraités et des Personnes Agées de Besançon	120 000 F	140 000 F	55 000 F + 45 000 F	30 000 F
Association «Sans Domicile Fixe»	-	9 450 F	-	2 000 F
Secours Populaire (sub. ordinaire)	7 500 F	12 000 F	-	7 500 F
Secours Populaire «Oubliés des vacances»	2 000 F	2 000 F	-	2 000 F
Secours Populaire «Séjour Bateau Bretagne»	-	3 000 F	-	3 000 F
Solidarité Femmes	8 000 F	20 000 F	4 000 F	4 000 F
UNAFAM - Union Nationale des Amis des Familles de Malades Mentaux	2 000 F	8 000 F	2 000 F	3 000 F
Union Féminine Civique et Sociale	9 000 F	15 000 F	4 500 F	5 500 F
Veuves Civiles Chefs de Famille	2 500 F	3 500 F	-	3 500 F

d) exceptionnelle pour le Collectif Solidarité Bosnie Herzégovine

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 6 000 F au Collectif Solidarité Bosnie Herzégovine pour lui permettre d'acheminer un convoi de nourriture, vêtements, fournitures scolaires, médicaments, etc. au profit d'une école de Sarajevo.

e) exceptionnelle au Fonds Mondial pour la Nature-France

A la majorité, 9 Conseillers ayant voté contre et un s'étant abstenu, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 11 000 F au Fonds Mondial pour la Nature-France pour la manifestation de soutien aux opposants du Grand Canal, qui s'est tenue à Ougney-Douvot en juin dernier.

f) exceptionnelle à Radio-Sud

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 000 F à l'Association Radio-Sud pour l'aménagement de ses locaux.

g) exceptionnelle à l'Association des Commerçants Ile de France

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'Association des Commerçants Ile de France une subvention exceptionnelle de 5 000 F pour l'organisation du vingtième anniversaire de la création de ce centre commercial.

h) aux unions locales des syndicats et aux organismes de formation

A la majorité (deux Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Unions Locales de Syndicats :

Organisation	Subvention 1994	Représentativité (Elections prud'homales 1992 - élections SS 1983)	Proposition 1995
CNCRSF	7 970 F	-	7 970 F
CGT	42 604 F	23,62 %	42 604 F
CGT-FO	41 285 F	22,58 %	41 285 F
CFDT	49 420 F	29,00 %	49 420 F
CFTC	28 360 F	12,38 %	28 360 F
CGC	28 360 F	12,38 %	28 360 F
TOTAL			197 999 F

Organismes	Subvention 1994	Proposition 1995
FEN	3 600 F	3 129 F
FSU	4 850 F	5 321 F

Organismes de formation :

Organismes	Subvention accordée en 1994	Somme proposée en 1995
CIDERES	25 310 F	25 310 F
CREDES	25 310 F	25 310 F
BREF-FO	25 310 F	25 310 F

i) à une association pour réalisation d'une étude sur le bruit

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 8 000 F à l'Association pour la Cartographie et l'Etude de la Franche-Comté, pour la réalisation d'une étude sur l'impact sanitaire, social, environnemental du bruit en milieu urbain.

j) à la Régie de Quartier des Clairs-Soleils

A la majorité, deux Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a décidé l'octroi à la Régie de Quartier des Clairs-Soleils d'une subvention de 64 727 F destinée à l'achat d'un véhicule utilitaire.

k) exceptionnelle au BRC Tennis

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé de verser au BRC Tennis une subvention de 70 000 F, celle-ci représentant un premier versement sur l'engagement pris en 1992.

l) à l'Association Choeur à Corps

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à cette association une subvention de 2 000 F pour le spectacle «Opéra de Lune» qu'elle a organisé avec les enfants handicapés d'une classe spécialisée et ceux d'une classe de CM2 de l'école Brossolette.

m) au Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder au CCAS une aide complémentaire de 490 000 F destinée à assurer la poursuite des paiements des aides financières servies par cet établissement, et plus particulièrement le paiement de l'Allocation Municipale d'Insertion par le Logement.

6 - Encaissements et réaffectations de subventions et participations :

a) pour l'Orchestre de Besançon

Adopté à l'unanimité (participation de 150 000 F de la DRAC, de 56 000 F du Festival de Musique pour une prestation de l'Orchestre de Besançon lors du dernier Festival et 10 000 F de l'Atelier de Recherche pour les Spectacles à l'intention des scolaires pour un concert qui sera donné en novembre).

b) au Musée Classé

Adopté à l'unanimité.

Participations de la DRAC de Franche-Comté :

- 35 000 F pour la publication d'un ouvrage sur les armes mérovingiennes,
- 20 000 F pour la publication «Découverte du Musée»
- 30 000 F pour l'exposition «Boîte à temps»

Participation complémentaire du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées :

- 51 750 F pour l'acquisition d'une sculpture de Jean Pepin de Huy «Le Gisant de Bourgogne»).

7 - Bibliothèque Municipale - Réalisation d'un CDI - Demande de subvention auprès de la DRAC

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet de réalisation d'un compact disc interactif qui présenterait le passage du document manuscrit au livre imprimé,
- a décidé de solliciter le versement de la participation de la DRAC (300 000 F).

8 - Coopération Décentralisée :

a) Protocole d'accord de partenariat en matière sociale entre les villes de Besançon et de Bielsko-Biala (Pologne) et l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales - Modificatif de la délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer la convention de collaboration pour la mise en oeuvre d'un programme de formation en action sociale à l'intention des cadres polonais de la ville de Bielsko-Biala (Pologne), à intervenir entre la Ville de Besançon, la Ville de Bielsko-Biala et l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine (ORSAS),
- a désigné deux représentants de la Ville de Besançon au Comité de Pilotage : MM. Marcellin BARETJE et Jean-Louis FOUSSERET,
- a décidé d'accepter l'aide financière de 100 000 F accordée par l'Etat à la Ville dans le cadre de la coopération décentralisée et de la reverser, dès réception, à l'ORSAS Lorraine pour réaliser ce projet,
- a décidé d'octroyer une subvention de 5 000 F à ce même organisme.

b) Coopération décentralisée avec Douroula (Burkina-Faso) - Convention d'objectifs - Avenant n° 1 - Convention de collaboration entre le Comité de Jumelage de Douroula, l'Association Française des Volontaires du Progrès et la Ville de Besançon

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs passée entre la Ville de Besançon et le Comité de Jumelage de Douroula,

- a autorisé M. le Maire à signer la convention de collaboration entre la Ville de Besançon, le Comité de Jumelage de Douroula et l'Association Française des Volontaires du Progrès, qui confie à cette dernière le rôle d'animateur du programme de développement local sur 3 ans à Douroula.

9 - Personnel Communal - Secteur Animation-Prévention-Formation - Prorogation du contrat d'un animateur

Adopté à l'unanimité.

10 - Hygiène-Santé - Service des vaccinations - Convention avec le Conseil Général du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer, avec le Conseil Général du Doubs, une convention ayant pour objet de fixer les conditions d'intervention de la Ville et du Conseil Général en matière de vaccinations.

11 - Exercice 1996 - Marchés :

a) de produits d'entretien - Adoption du cahier des charges

Adopté à l'unanimité.

b) de fournitures scolaires - Adoption du cahier des charges

Adopté à l'unanimité.

c) de denrées alimentaires - Adoption du cahier des charges

Adopté à l'unanimité.

d) de fournitures de signalisation verticale - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

e) d'approvisionnement en carburants - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

f) d'acquisition de véhicules neufs et d'occasion - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

g) d'acquisition de pièces et produits nécessaires à l'entretien des véhicules du parc automobile - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

12 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Demande complémentaire d'aide financière à la Caisse d'Allocations Familiales - Encaissement et réaffectation de subvention

Adopté à l'unanimité (aide de la CAF : 10 000 F).

13 - Contrat de Ville année 1996 :

a) Maître d'Oeuvre Urbaine et Sociale du contrat de ville et d'agglomération - 3ème année - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité.

b) Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale des 6 quartiers conventionnés - Lancement de la consultation - Demandes de subventions

Adopté à l'unanimité.

14 - Contrats Locaux d'Animation Sport Expression et Responsabilité (LASER) -

Convention avec l'Etat (Ministère de la Jeunesse et des Sports) et le Centre Information Jeunesse - Adoption du programme 1995 - Encaissement de la subvention de l'Etat et versement de subventions aux associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer la convention LASER avec le Préfet et le Président du Centre Information Jeunesse,

- a adopté le programme 1995 du contrat,

- a décidé le versement dans ce cadre des subventions suivantes :

Scouts de France	20 000 F
Réseau d'Echanges et de Savoirs	10 000 F
MJC Palente	10 000 F
Satellite	3 000 F
AS Orchamps Palente	1 000 F
Gant d'Or	16 000 F
Planoise Football Club	5 000 F
La Palmeraie	5 000 F
ESBF	2 000 F
PKA	2 000 F
ESBM	2 000 F
Bison Sports	2 000 F
ARETE	25 000 F
Horizon	5 000 F
AS Clairs-Soleils	8 000 F
CCAS (2 projets)	41 000 F

15 - Lutte contre la toxicomanie - Formation des animateurs et éducateurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter les aides de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la DGLDT (soit 20 000 F au total) destinées à financer un programme de formation à destination des animateurs, éducateurs et travailleurs sociaux, avec la participation d'intervenants locaux de la prévention de la toxicomanie.

16 - Réseau Fibre Optique «Besançon Lumière» - Financement - Convention avec le Conseil Général, l'Université et le Centre Hospitalier Régional

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon, le Conseil Général, l'Université et le Centre Hospitalier Régional pour définir les règles d'usage du Réseau Lumière financé par ces quatre partenaires.

17 - Bâtiment 6 rue Mégevand - Restructuration des locaux de la Police Municipale - Adoption du projet et lancement des appels d'offres

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté le projet de restructuration des locaux de la Police Municipale estimé à 2 500 000 F.

18 - Immeuble 6 rue de la Madeleine - Réfection de la couverture et ravalement de la façade - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réfection de la couverture et le ravalement de la façade du bâtiment sur rue, 6 rue de la Madeleine, pour un montant estimé à 720 000 F. Il a décidé de solliciter les aides financières de l'Etat, de la Région et du Département, la Ville s'engageant à financer la part restant à sa charge sur les budgets 1995 et 1996.

19 - Aménagement de voirie rue Gaudot - Convention avec la SAIEMB

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la SAIEMB pour le financement par celle-ci des aménagements de voirie rue Gaudot, rendus nécessaires par la présence à terme dans ce secteur de trois résidences universitaires.

20 - Assainissement - Collecteur chemin de l'Epitaphe - Protocole avec les entreprises

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un protocole d'accord avec les entreprises fixant les travaux à réaliser pour mettre fin aux désordres du collecteur d'égoût, chemin de l'Epitaphe, et la participation financière de chacune des parties.

21 - Acquisitions - Aliénations :

a) ZAC La Fayette - Aliénation de terrains à la SEDD

Adopté à l'unanimité, M. le Maire, Président de la SEDD, n'ayant pas pris part au vote (surfaces aliénées : 31 a 50 et 2 a 39 pour la somme de 33 890 F).

b) rue Thomas Edison - Aliénation d'un délaissé communal à EDF-GDF

Adopté à l'unanimité (surface aliénée : 20 a 96 pour 167 680 F).

c) 18 rue de Vignier - Aliénation de l'immeuble communal à M. COURTOIS

Adopté à l'unanimité (montant de la vente : 250 000 F).

22 - Action foncière :

a) Droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Besançon - Actualisation après la révision du POS Nord

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de continuer d'appliquer le droit de préemption urbain sur les zones UY-NA-UA pour le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Battant et pour l'ensemble des ZAC de Châteaufarine, Saint-Laurent, La Fayette, Château Galland, La City et Diderot,

- a décidé que le Droit de Préemption Urbain serait instauré sur la zone UT des Prés de Vaux lorsque l'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet «téléphérique» sera pris par M. le Préfet,

- a précisé que le régime du droit de préemption urbain «renforcé» est maintenu à l'intérieur du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Battant et sur le zonage UA (centre ancien) permettant notamment d'intervenir sur les copropriétés dans le cadre de la politique municipale de mise en valeur du patrimoine et la réalisation de logements sociaux,

- a autorisé M. le Maire à exercer ou à abandonner le droit de préemption conformément à la délibération d'autorisation de principe du 10 juillet 1995.

b) Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 16 avril 1995 au 30 septembre 1995

Dont acte.

23 - ZAC de Planoise - Bilan de la concertation préalable - Approbation du dossier de modification du règlement et du plan d'aménagement de zone

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la concertation préalable au projet d'extension de la ZAC de Planoise et a autorisé la mise à l'enquête publique du Plan d'Aménagement de Zone et de son règlement.

24 - Affaires diverses - Questions orales

a) de M. BONNET, Conseiller Municipal, sur le développement du thermalisme à Besançon, ses répercussions économiques et touristiques

M. BONNET a demandé si des projets étaient étudiés pour développer le thermalisme à Besançon et attirer ainsi des curistes.

M. le Maire lui a répondu que le thermalisme à Besançon est une vieille tradition puisqu'il remonte à 1892 et que le quartier de la Mouillère a été érigé en station hydrominérale en 1915. Depuis, cet établissement a été démoli puis reconstruit dans les jardins du Casino. Il fait actuellement l'objet de travaux importants pris en charge partiellement par le concessionnaire. Il a précisé également que les centres de remise en forme ne concernent pas la Ville et que l'établissement hydrominéral nous permettait également d'avoir un casino très prisé par les touristes.

b) de Mme WEINMAN, Conseillère Municipale, sur le maintien de l'ordre public à la suite des récents incidents dans les quartiers de Besançon

Après avoir rappelé les récents incidents, Mme WEINMAN a demandé à M. le Maire les mesures qu'il comptait prendre pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans ces quartiers sensibles. Elle a cité le cas d'Aulnay-sous-Bois, où 45 policiers municipaux travaillent 24 heures sur 24 et assurent d'autres missions que surveiller le stationnement et la circulation aux entrées de ville. Elle a évoqué également les conseils de quartiers qui ont été instaurés dans plusieurs villes.

M. le Maire lui a rappelé les termes de son intervention de début de séance en précisant que le rôle de la police municipale de Besançon ne se limite pas qu'à la surveillance du stationnement, mais qu'elle assure également les sorties et entrées d'école, l'îlotage dans les quartiers, certaines tâches administratives, etc.

c) de M. BONNET, Conseiller Municipal, sur l'intégration des populations marginalisées

Après avoir rappelé qu'il avait été d'accord sur la décision de reporter l'examen du projet de création d'une boutique Accueil Solidarité à Battant, M. BONNET a souhaité savoir où en était ce dossier.

M. le Maire a préalablement fait observer qu'il convenait d'être plus précis quant à l'objet des questions orales lors de la demande de leur inscription à l'ordre du jour.

En ce qui concerne la question posée, M. le Maire a indiqué qu'il avait rencontré l'Association Jacquemard et l'Association Boutique de Solidarité qui doivent lui faire des propositions au cours de la semaine prochaine. Il a rappelé l'urgence car il est indispensable de disposer d'un tel équipement avant l'hiver, en complément du plan-hiver mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale.

M. BONNET a précisé que cet équipement devait avoir un rôle d'insertion auprès de ces populations marginalisées et non uniquement d'accueil.

M. le Maire lui a répondu que la politique de la Ville en ce domaine allait dans ce sens avec les équipements existants (Maison Ouverte, accueil 24 heures sur 24...).

La séance est levée à 20 heures 15.

Hôtel de Ville, le 9 novembre 1995
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi
Pour le Maire,
L'Adjoint,